

De: SELLAMI Faouzi <faouzi.sellami@chru-strasbourg.fr>
Envoyé: jeudi 20 février 2025 14:47
À: 67 Bal Enquête Publique Vendenheim et Autres
Objet: Réclamation sur le projet Aménagement foncier Communes de Vendenheim avec extension sur la commune d'Eckwersheim
Pièces jointes: Message from KM_C450i

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver en PJ un courrier de réclamation concernant le dossier cité en objet.

Les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg demande le maintien de leur parcelle sise à Eckwersheim cadastrée section 35 n° 11 « Niedermatten » - 156,76 ares à son emplacement actuelle. Une partie de la parcelle étant classée en zone IIAU au PLU, son déplacement hors de ce classement serait contraire aux intérêts des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

Vous remerciant par avance

Bien Cordialement

Monsieur SELLAMI Faouzi
Cellule des Affaires Domaniales
Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
03.88.11.60.94



Strasbourg, le 20 FEV. 2025

POLE DE GESTION DES INVESTISSEMENT ET DE LA LOGISTIQUE

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES TRAVAUX
CELLULE DES AFFAIRES DOMANIALES

Dossier suivi par
M. Franck NATALE

**Collectivité Européenne d'Alsace
Commission Intercommunale
d'Aménagement Foncier
Hôtel d'Alsace
Place du Quartier Blanc**

67964 STRASBOURG CEDEX 9

REFERENCES DU DOSSIER

Objet : Réclamations sur le projet d'aménagement foncier
Communes de Vendenheim, Bietlenheim, Geudertheim..
Avec extension sur la commune d'Eckwersheim

Nos Réf. : FN / FS n° 18/25

Monsieur le Président,

Dans le cadre du dossier cité en objet, je vous fais part d'une réclamation des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg quant aux nouvelles situations prévues pour leurs propriétés.

Les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg demandent le maintien de la parcelle sise à ECKWERSHEIM, cadastrée section 35 n° 11 « Niedermatten » - 156,76 ares à son emplacement d'origine, une partie de cette parcelle étant actuellement classée en Zone IIAU au PLU.

Son déplacement hors de ce classement serait contraire aux intérêts des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

Dans l'attente de vous lire,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur des Infrastructures
et des Travaux


Franck NATALE



Pour toute correspondance :
Cellule des Affaires Domaniales
Hôpital Civil
1, place de l'Hôpital
B.P. 426
67091 Strasbourg Cedex
☎ 03.88.11.60.94
Affairesdomaniales@chru-
strasbourg.fr

P.J : Règlement Graphique PLU - ECKWERSHEIM

